



Mise en cause sans preuve pour prétendu délit de fuite

Par **Bruce31520**, le **29/07/2014** à **19:49**

Bonjour, je reviens aujourd'hui du commissariat où j'étais convoqué pour délit de fuite. Voici les faits : Je suis accusé d'avoir occasionné de légères rayures sur le côté d'un véhicule le 22 mai dernier et comme je ne me serais pas arrêté, il y aurait délit de fuite. Je n'ai eu aucun accrochage ce jour-là et une expertise montrera facilement qu'il n'y a aucune trace d'accrochage ni réparation sur mon véhicule. Par ailleurs, dans la plainte déposée, aucune heure du prétendu accrochage n'est indiquée, il n'y a pas de témoin et la couleur du véhicule indiquée ne correspond pas (gris au lieu de blanc) alors que le modèle si. La gendarme m'a donc dit que c'était parole contre parole mais que si la plaignante me reconnaissait lors d'une prochaine convocation, je serais confronté devant le procureur! Que dois-je faire, comment puis-je me défendre?

Merci.

Par **razor2**, le **30/07/2014** à **09:48**

Parole contre parole, sans preuve au niveau "technique" (traces sur votre véhicule) et mauvaise couleur de voiture, je vois pas comment le Procureur pourrait décider de vous poursuivre.....Attendez la suite.
Par contre ayez en tête que vous aussi vous pouvez déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse....